

Groupe de Travail Africain (étendu) pour la Réduction des Risques de Catastrophes

- Commission de la Communauté Economique Des Etats de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO), Abuja, Nigeria ● Du 11 au 12 mars 2014 ●

DECLARATION SOMMAIRE POUR LA CONTRIBUTION AFRICAINE AU CADRE D’ACTION POST-2015 POUR LA REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES

Les membres du Groupe de Travail africain étendu pour la Réduction des Risques de Catastrophes, comprenant les représentants des Gouvernements, des commissions économiques régionales, des partenaires au développement et donateurs, des agences du système des nations unies, des organisations non gouvernementales, des institutions académiques et d’autres organisations internationales, se sont réunis, avec des représentants des jeunes, des femmes et des médias pour, d’une part, évaluer l’état d’avancement des préparatifs de la Réduction des Risques de Catastrophe en Afrique et, d’autre part, consolider le projet de Contribution africaine au Cadre d’action post 2015 pour la Réduction des Risques de Catastrophes. La réunion était présidée par la Commission de l’Union africaine, la vice-présidence étant assurée par la Commission de la CEDEAO, région hôte de la rencontre, et le secrétariat par l’UNISDR.

Les membres ont suggéré que la Réduction des Risques de Catastrophes devrait prendre en considération les droits fondamentaux de l’Homme, notamment pour les groupes les plus vulnérables, et ont convenu des points suivants se trouvant dans la Contribution africaine au Cadre d’action post-2015 pour la Réduction des Risques de Catastrophes, points qui devraient être lus en rapport avec la Déclaration sommaire issue de la réunion consultative tenue en novembre 2013 à Nairobi, au Kenya.

Les recommandations peuvent être synthétisées selon les grandes lignes suivantes :

A. Facteurs de risques régionaux

1. Très peu de pays ont adopté les politiques et les législations qui prennent en considération les risques de catastrophe. Le processus de législation devrait être amélioré par tous les pays et soutenu par des capacités institutionnelles renforcées pour faire respecter la législation. Les institutions devraient renforcer la décentralisation pour adresser les risques locaux à travers un cadre réglementaire approprié au niveau national, municipal et local. La participation publique devrait être améliorée dans les politiques de

développement pour adresser les vulnérabilités liées aux groupes marginalisés incluant les jeunes, les enfants, les femmes, les personnes handicapées, les personnes âgées, etc.

2. Les politiques et les plans devraient être budgétisés et appuyés par un programme stratégique multisectoriel et multirisque et un cadre d'investissement qui fonctionne comme une solution pragmatique pour traduire les politiques en programmes d'action réalisables. Cela nécessite le renforcement et la rétention des capacités. Des liens effectifs entre la politique et la communauté des acteurs devraient être établis. Le rôle des plateformes nationales devrait être renforcé de façon qu'il y ait une bonne interaction et une discussion politique, une planification et un financement au niveau national.
3. Les catastrophes ne suivent pas le découpage des frontières administratives et, par conséquent, des politiques et des programmes transfrontaliers sont essentiels pour adresser de tels risques. Le Cadre d'action post-2015 doit prendre en considération les mouvements des populations induits par l'occurrence rapide ou lente des catastrophes et ceux qui pourraient résulter ou conduire à des conflits.
4. La réduction des risques de catastrophes devrait être placée (ou rattachée) au plus haut niveau dans les structures gouvernementales nationales pour une meilleure coordination. Les bonnes pratiques et les leçons apprises de modèles de Gestion des Risques de Catastrophe et d'institutions nationales multisectorielles devraient être multipliées et répliquées.
5. La Réduction des Risques de Catastrophes devrait être intégrée dans les systèmes éducatifs, dans les programmes d'études à tous les niveaux et avec des structures scolaires totalement sécurisées, afin de veiller à ce qu'un système d'enseignements sûrs et ininterrompus contribue à la réduction des risques. Une attention particulière devrait être accordée aux instituts supérieurs de recherche et de formation professionnelle sur la Réduction des Risques de Catastrophe. L'éducation communautaire et la sensibilisation sur la réduction des risques de catastrophe (RRC) devraient être intégrées dans tous les secteurs et coordonnées entre les autorités gouvernementales, la société civile et le public.
6. Les plateformes nationales et sous régionales devraient être renforcées pour une coordination effective pouvant garantir les mesures préventives et l'action précoce.
7. L'Afrique est un continent à urbanisation rapide. Pour adresser les risques urbains et renforcer la résilience urbaine, la gouvernance des risques dans les établissements urbains devrait être améliorée. Tout en promouvant la gestion des risques existant dans les villes, l'accumulation des risques futurs devrait être prévenue à travers des plans sensibles aux catastrophes dans les villes en croissance, pour prévenir les risques à long terme. Une attention particulière devrait être accordée aux zones à risque en général et aux occupations irrégulières en particulier, y compris pour la mise à disposition de services de base, avec une attention particulière aux besoins des groupes les plus marginalisés et les

plus vulnérables comme les enfants, les femmes, les personnes handicapées et les personnes âgées.

8. Compte tenu du manque actuel de capacités dans plusieurs villes africaines à croissance rapide, les capacités techniques des responsables des villes et des acteurs urbains pour adresser les risques devraient être renforcées, en utilisant l'expertise et l'expérience nationale, les échanges de ville à ville, les centres et instituts techniques, les académies et autres entités.
9. L'Afrique a une population dynamique et en majorité jeune. Compte tenu de cela et des vulnérabilités socio-économiques liées aux impacts des catastrophes, les filles, les garçons et les jeunes doivent participer de façon significative à la planification de la réduction des risques de catastrophe futurs et à la mise en œuvre. Les Politiques et stratégies nationales et régionales devraient inclure des évaluations de risque qui favorisent la protection des enfants.
10. De nouvelles initiatives doivent être adoptées pour remédier aux vulnérabilités chroniques et à l'occurrence des catastrophes lentes en Afrique (la sécheresse, l'insécurité alimentaire et les mouvements de population), notamment en travaillant avec les médias.

B. Intégration de la Réduction des Risques de Catastrophes et de l'Adaptation au Changement climatique

Le Cadre d'Action de Hyogo a mentionné l'intégration de la Réduction des Risques de Catastrophes et l'adaptation aux changements climatiques, mais seules quelques réalisations ont pu être faites. L'année 2015 sera marquée par des points de repères majeurs en termes d'adoption du Cadre d'action post-2015 pour la Réduction des Risques de Catastrophes (mars 2015), du cadre post-2015 sur les objectifs de développement (septembre 2015) et de la conférence sur les changements climatiques (décembre 2015). Ceci constitue une bonne plateforme pour l'intégration des trois agendas.

1. L'intégration du changement climatique et de la Réduction des Risques de Catastrophes constitue une opportunité pour la prévention des risques actuels et futurs menant au renforcement de la résilience.
2. La réorientation de l'attention sur la réduction des causes sous-jacentes des risques (Priorité d'action n° 4) est nécessaire. Ceci peut être possible si une information adéquate sur les risques, les pertes et les dommages associés aux risques, au climat est rendue disponible. La disponibilité de données climatiques régionales et locales, d'informations et de connaissances devrait être renforcée.
3. La coordination devrait être renforcée au niveau institutionnel entre les communautés de Réduction des Risques de Catastrophes et de changement climatique, y compris le

développement de synergies entre les cadres et conventions au niveau mondial. Le cadre post-2015 pour la réduction des risques de catastrophe pourrait offrir une plateforme valable pour cette intégration. Cette initiative devrait, à son tour, être incluse dans les systèmes de services sociaux de base et dans la mise en œuvre des approches relatives à l'éducation, la santé, l'accès à l'eau, etc., en bénéficiant mutuellement de la mobilisation des ressources.

4. Les Rôles et responsabilités des organismes nationaux de surveillance des risques et de diffusion d'alertes ainsi que ceux des responsables de la gestion des urgences doivent être clarifiés par des politiques, des lois et des mécanismes institutionnels de coordination. Des liens plus systématiques devraient être établis entre les organismes techniques (tels que les services météorologiques, hydrologiques et climatiques) et les organismes de gestion des risques de catastrophe. Les alertes précoces de proximité doivent être augmentées dans les différents secteurs et au niveau de la communauté et les systèmes et canaux pertinents de communication devraient être renforcés.

C. Investissements dans la Réduction des Risques de Catastrophes

La croissance économique rapide en Afrique offre des opportunités pour renforcer l'investissement dans la Réduction des Risques de Catastrophes.

1. Un environnement favorable à l'investissement sur la Réduction des Risques de Catastrophes devrait être créé, prenant en compte les profils de risques complets et l'information sur les pertes dues aux catastrophes pour éclairer les décisions d'investissement. Les mécanismes de financement doivent être harmonisés avec le développement de la catastrophe et les informations liées au climat. Il est nécessaire de renforcer les capacités techniques des institutions chargées de la surveillance et de l'analyse des composantes des risques, de l'exposition et de la vulnérabilité.
2. Les outils appropriés pour analyser les avantages de la réduction des risques de catastrophe doivent être développés dans le but d'influencer les politiques, les plans et les budgets. Les investissements sur les systèmes d'alerte précoce intégrés devraient être renforcés pour amener les connaissances scientifiques et autochtones dans un cadre commun de compréhension et les lier à l'alerte précoce et au système d'intervention rapide.
3. Une approche de la Réduction des Risques de Catastrophes centrée sur les communautés est essentielle pour réaliser les objectifs de renforcement de la résilience pour la réduction des risques. Les besoins spécifiques des groupes vulnérables devraient être bien compris en termes de risques spécifiques et multiples. Les liens entre la Réduction des Risques de catastrophes à base communautaire et les politiques et les procédures au niveau national et sub-national devraient être développés.

4. Le Partenariat Public - Privé devrait être renforcé pour apporter plus d'investissements pour la Réduction des Risques de Catastrophes. Ceci devrait aussi être multiplié pour renforcer la responsabilité des secteurs privés et la pertinence de leurs investissements au profit des communautés vulnérables, tout en prévenant les risques futurs.
5. Les gouvernements nationaux devraient allouer les ressources adéquates pour des services sociaux de base adaptés, évolutifs et flexibles et des systèmes de protection sociale, y compris des mesures de protection, pour renforcer la résilience des communautés. Les programmes de mesure de protection devraient être utilisés comme moyen efficace de prévention des risques, non limité à la réduction des risques et à la réponse d'urgence.

Amélioration des engagements

Les membres ont recommandé que la mise en œuvre du Cadre d'action post 2015 soit plus orientée vers les actions, avec un fondement apte à générer des engagements de tous les acteurs et parties prenantes en mettant en œuvre les points suivants :

1. La réduction des risques de catastrophes doit être mise en œuvre conformément à des approches fondées sur les droits afin de générer un niveau élevé de responsabilité institutionnelle.
2. Le renforcement de la sensibilisation et de la connaissance à tous les niveaux pour toutes les parties prenantes est capital pour produire un réel engagement pour la mise en œuvre du Cadre d'action post 2015 pour la Réduction des Risques de Catastrophes. Ceci doit inclure un volet sur le renforcement des capacités à tous les niveaux pour encourager les communautés de praticiens de la réduction des risques de catastrophe.
3. Les gouvernements devraient allouer une part acceptable des budgets publics à la Réduction des Risques de Catastrophes, basée sur des analyses économiques et des évaluations des risques.
4. Des directives techniques pour intégrer la Réduction des Risques de Catastrophes dans les investissements publics devraient être formulées de manière systématique.
5. Un engagement plus fort de la société civile et des organisations communautaires devrait être amorcé.
6. Les efforts de plaidoyer devraient être multipliés pour marquer le changement de « sensibilisation » à « savoir- faire » (exemple la mise en œuvre des 10 points essentiels pour des villes résilientes), y compris avec l'appui d'une assistance technique centrée sur la Réduction des Risques de Catastrophes et la résilience urbaine mise à disposition par les gouvernements nationaux, les instituts techniques, les universités et les consortium d'universités et l'intégration de modules de réduction des risques de catastrophes dans les

programmes sectoriels liés à la gestion de la ville (par exemple de l'architecture et de l'aménagement du territoire, de l'ingénierie, de la géographie, etc.)

7. Des mécanismes bien définis de responsabilité, de suivi et d'élaboration de rapport sur les progrès accomplis aideront générer l'engagement pour la mise en œuvre du Cadre Post-2015 pour la réduction des risques de catastrophe. Les mécanismes d'évaluation des investissements des gouvernements en matière de réduction des risques de catastrophes devraient être renforcés. Des mécanismes d'élaboration des rapports publics pourraient être mis en place pour les programmes de réduction des risques de catastrophes au niveau national, sub-national et communautaire (par exemple rapport des parlementaires, sites web d'information à la disposition de tous, réunions communautaires, etc.)
8. Les Institutions responsables de la mise en œuvre des stratégies et actions de réduction des risques de catastrophe dans les pays ont besoin d'être renforcées pour le suivi des données et informations tels que les risques et les pertes et dégâts sectoriels dont les évolutions sont difficiles à suivre dans les rapports.
9. La possibilité d'établir une unité régionale de suivi et d'élaboration des devrait être explorée pour suivre la mise en œuvre des engagements pris Les capacités de l'UNISDR devraient être renforcées pour améliorer le plaidoyer politique et la coordination.
10. Les engagements à renforcer les capacités des jeunes et des enfants avec des compétences spécifiques qui leur permettront de mieux appliquer leurs points de vue concernant la réduction des risques de catastrophes, le renforcement de la résilience et la reconstruction améliorée post catastrophe doivent être pris

- FIN -